



REPUBLIQUE DU BURUNDI

**MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE (MFBCDE)**

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

N° de référence : N°30702/AMI/PRCIEG/2018

Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG)

Services de Consultant : *Recrutement d'un consultant (bureau d'études international) chargé de faire une étude de faisabilité sur la collecte des recettes communales par l'Office Burundais des Recettes (OBR).*

No de Don : IDA D049-BI

N° d'identification du Projet : P149176

Cette sollicitation de manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés du projet publié au portail électronique Development Business Online du 19 Septembre 2016 (Site web : www.devbusiness.com)

1. Le *Gouvernement de la République du Burundi* a reçu un financement de l'*Association Internationale de Développement (IDA)*, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat *pour le Consultant chargé de faire une étude de faisabilité sur la collecte des recettes communales par l'Office Burundais des Recettes (OBR)*.
2. L'objectif spécifique de cette mission est d'avoir un référentiel sur lequel le gouvernement va se baser pour prendre la décision de concéder ou non à l'OBR, l'activité de collecte des recettes communales, en se basant sur les conclusions de l'étude.

Pour cela, les services de consultant (« Services ») consisteront (sans toutefois être exhaustif) à :

- Evaluer le système actuel de collecte des recettes des communes ;
- Evaluer le cadre juridique & réglementaire existant et recommander les changements si besoin est ;
- Déterminer la nature, le volume actuel et le potentiel des recettes collectées par les communes (par source/tax) ;
- Déterminer les coûts de la collecte des recettes par source/tax;
- Déterminer les besoins en ressources humaines et matérielles pour que l'OBR collecte les recettes communales ;
- Comparer les deux aspects (ressources et potentialité en recettes) et se prononcer sur la rentabilité en se basant sur le principe de rapport coût/bénéfice si l'activité est confiée à l'OBR ;
- Proposer une feuille de route chiffrée de mise en œuvre de la centralisation des collectes des recettes communales par l'OBR, y compris les changements du cadre juridique & réglementaire existant si besoin est ;
- Animer un atelier de validation de l'étude



3. Le *PRCIEG*, agissant en tant qu'Agence d'exécution du projet, invite les firmes de consultants internationales (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.
4. Compte tenu de l'ampleur de la mission, l'étude sera confiée à un bureau d'études international ayant déjà réalisé avec succès au moins deux missions similaires à la présente. Le Cabinet devra soumettre toute documentation nécessaire à démontrer sa capacité dans les domaines cités et y inclure des informations sur l'organisation et la gestion du Cabinet, missions/projets précédents dans le domaine. Il devra en outre aligner une équipe d'experts clés répondant aux qualifications et critères ci-après :

Expert K-1 : Expert international et chef de mission :

- Avoir un Master en gestion des finances publiques ou administration des affaires, en économie, fiscalité et parafiscalité, en droit ou en toute autre filière similaire
- Avoir une expérience pratique d'au moins dix (15) ans dans l'exécution des travaux d'études similaires
- Avoir mené avec succès en tant que chef de mission au moins trois missions similaires ;
- Avoir une très bonne connaissance de l'administration territoriale du Burundi serait un atout
- Avoir une bonne maîtrise du français.

Expert K-2 : Expert international en fiscalité communale

- Avoir un Master en gestion, en finances publique, en administration des affaires, en économie, en droit fiscal ou toute autre filière similaire
- Avoir une expérience pratique d'au moins dix (10) ans dans l'exécution des travaux d'études similaires ;
- Avoir une expertise et une expérience démontrables dans la création, la gestion et l'utilisation de bases de données fiscales, y compris le recrutement, la formation et la supervision des enquêteurs pour la collecte des données et du personnel de saisie de données ;
- Avoir une très bonne connaissance de l'administration territoriale du Burundi serait un atout ;
- Une bonne maîtrise du français.

Expert K-3 : Expert local en fiscalité

- Avoir un diplôme de niveau licence (bac+4) minimum en administration des affaires, économie en droit ou toute autre filière similaire ;
- Avoir une bonne expérience en fiscalité ;
- Avoir une expérience en fiscalité communale serait un atout
- Avoir une expérience pratique d'au moins cinq (5) ans dans l'exécution des travaux d'études similaires et avoir au moins deux références ou une expérience démontrant sa capacité de réaliser un tel travail ;
- Une bonne maîtrise du français.

5. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « *Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des*



Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID, du mois de Janvier 2011, Version Révisée Juillet 2014 (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

6. La mission durera quatre-vingt-dix (90) hommes/jours et répartis sur une période de six (6) mois à partir de la date de mise en vigueur du contrat.
7. Le consultant sera sélectionné selon la méthode Sélection Fondée sur les qualifications des consultants (QC) telle que décrite dans les *Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID, du mois de Janvier 2011, Version Révisée Juillet 2014*.
8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous du Lundi au Jeudi de 8 heures 12 heures et de 14 heures à 17 heures et les Vendredi de 8h à 12 heures (heures locales). Les Termes de Référence de la mission pourront être retirés ou envoyés à ceux qui en feront la demande par email aux adresses mentionnées ci-dessous ou peuvent être consultés sur le site du PRCIEG : www.prcieg.bi
9. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier physique ou électronique au plus tard le **26/06/2018 à 12 heure locale avec mention :**

« Réponse à l'AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N° A30702/AMI/PRCIEG/2018 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE FAIRE UNE ETUDE DE FAISABILITE SUR LA COLLECTE DES RECETTES COMMUNALES PAR L'OFFICE BURUNDAIS DES RECETTES (OBR).

Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG)

Attention : Monsieur le Coordonnateur du PRCIEG

51, Boulevard du Japon, Nouveau Building des Finances, 2^{ème} Etage, Bureau n° 202,

BP 922, Bujumbura, Burundi

Tél: +257 22 25 27 59

E-mail: prcieg.app@gmail.com